

Service clients : **02 38 32 77 77**

Nos horaires :

Le lundi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00

Du mardi au vendredi de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.

TARIFS REGLEMENTÉS ELECTRICITÉ

CLIENTS RESIDENTIELS

Tarifs HT applicables au 01/02/2026						
Simple Tarif			Double Tarif			
Sans différenciation temporelle			Avec différenciation temporelle			
Puissance souscrite (enkVA)	Abonnement (€/Mois)	Prix de l'énergie en €	Puissance souscrite (enkVA)	Abonnement (€/Mois)	Prix de l'énergie en €	
					H. PLEINES	H. CREUSES
3	9,16	0,1308	3			
6	11,8	0,1308	6	11,80	0,1412	0,1007
9*	14,68	0,1297	9	14,68	0,1412	0,1007
12*	17,43	0,1297	12	17,43	0,1412	0,1007
15*	19,99	0,1297	15	19,99	0,1412	0,1007
18*	22,65	0,1297	18	22,65	0,1412	0,1007
24*	28,35	0,1297	24	28,35	0,1412	0,1007
30*	33,53	0,1297	30	33,53	0,1412	0,1007
36*	38,75	0,1297	36	38,75	0,1412	0,1007

(*) Suite à une décision des pouvoirs publics (Arrêté du 30 janvier 2025 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité), les puissances de 9 à 36 kVA inclus de l'option Base du Tarif Bleu pour les clients résidentiels ont été mises en extinction et ne sont plus disponibles à la souscription.

Horaires Heures Creuses 6 à 36 kVA (**)

- de 22h30 à 6h30
- de 23h30 à 7h30
- de 0h00 à 8h00
- de 1h00 à 7h00 et 12h30 à 14h30

Tarifs HT TEMPO applicables au 01/02/2026							
Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement (En €/mois)	300 jours Bleus		43 Jours Blancs		22 Jours Rouges	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
3							
6	11,75						
9	14,53						
12	17,22						
15	19,68	0,0796	0,1035	0,0941	0,1251	0,1004	0,5575
18	22,27						
24	33,00						
30	33,00						
36	38,65						

Heures Creuses : jours Bleus, Blancs et Rouges de 22h00 à 6h00,

Les jours Rouges sont répartis entre le 1^{er} novembre et le 31 mars (Hors Samedi et Dimanche)

Les dimanches sont des jours Bleus

Les taxes appliquées sont les suivantes :

- La contribution Tarifaire d'Acheminement : 15%
- Les tarifs normaux d'accise : 30,85/MWh
- Le 1^{er} août 2025, la TVA est passée de 5,5% au taux de 20% pour l'abonnement plus les taxes s'y rapportant (CTA) et de 20% pour les consommations plus les taxes s'y rapportant (taxes locales ; CSPE)

Ces tarifs incluent la fourniture d'électricité et la part d'acheminement.

